

Image not found or type unknown



Procédure collective et indivision post communautaire

Par mic48, le 31/01/2016 à 12:09

Dans le cadre d'une procédure Collective, le TGI a désigné une SCP huissiers de justice aux fins d'appliquer l'art l622-6 sur des biens indivis et grevés de plusieurs créances. Bien qu'indivisaire (post-communautaire) pour moitié des biens, créancière et ayant déposé une hypothèque légale du conjoint, je n'ai pas été informé dans les délais. Il y a pourtant obligation pour le débiteur de déclarer les créanciers. Quand à l'application de l'article L622-6 (dresser l'inventaire du patrimoine), n'y a t'il pas obligation?